

DÉLIBÉRATION N°2026-49

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du conseil de la formation en date du 29 mai 2026.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

La maquette d'enseignement du diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E- PEPITE) annexée à la présente délibération est approuvée.

Fait à Nîmes le 08 juillet 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Maquette D2E - 2026-2029

MAQUETTE

DIPLOME

☐ Diplôme d'Université ☒ Diplôme Inter Universitaire

☐ Autre (Attestation, Certificat, année préparatoire, PREPA...)

Merci de préciser :

- ☐ Création
☒ Renouvellement avec modifications
☐ Renouvellement sans modifications

PRESENTATION

INTITULE DU DIPLOME : Diplôme d'Établissement d'Étudiant-
Entrepreneur (D2E)

DOMAINE :

☒ Droit, Economie, Gestion ☐ Sciences, Technologies, Santé

Établissements concernés : Universités Paul Valéry Montpellier , Université de Montpellier,
Université Perpignan Via Domitia, Ecole des Mines d'Ales, Institut Agro Montpellier, Montpellier
Business School et Nîmes Université.

ORGANISATION GENERALE

Principales caractéristiques du projet (préciser le cas échéant, si le projet répond à une demande du monde socio-professionnel) :

La création du D2E s'inscrit dans le cadre national du Plan Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (Pépité), de la circulaire de Madame la Ministre du 21 mai 2014 sur le Statut National Étudiant-Entrepreneur et la charte nationale du Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur.

Ce diplôme vise le développement de compétences entrepreneuriales à travers l'accompagnement d'étudiants porteurs d'un projet de création d'activité. Ces étudiants sont détenteurs du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur qui est délivré par les Pôles Pépité. Les étudiants inscrits au D2E sont

retenus à l'issue d'un comité d'engagement dont le jury est composé de représentants du monde académique et de l'écosystème entrepreneurial.

L'objectif du D2E est de fournir un cadre administratif et un accompagnement pédagogique individualisé de l'Étudiant-Entrepreneur, pour l'acquisition, le développement et la mise en pratique des compétences entrepreneuriales en création/reprise d'activité.

Le D2E offre :

- un coaching par un tuteur académique,
- un coaching par un tuteur professionnel en fonction des besoins du porteur de projet,
- un accompagnement individualisé par le chargé de mission Pépité LR,
- l'accès à des ateliers collectifs facultatifs sur les fondamentaux du projet entrepreneurial,
- l'accès aux espaces de coworking négociés par Pépité LR,
- l'accès au réseau des partenaires régionaux du Pépité LR, spécialisés dans l'accompagnement et le financement de la création et de la reprise d'entreprise,
- la possibilité de faire un stage en entreprise,
- la possibilité de demander une évaluation des compétences définies par le Référentiel « Concevoir et développer un projet entrepreneurial ».

Les étudiants inscrits au D2E peuvent concourir au Prix Pépité ainsi qu'à divers événements, challenges et programmes développés par Pépité LR, les établissements membres et les partenaires de l'écosystème entrepreneurial.

Pour la mise en place de ce diplôme, un partenariat pédagogique et administratif est mis en œuvre.

Il s'appuie sur les compétences existantes de l'établissement ainsi que sur les moyens et l'expérience en matière d'accompagnement d'étudiants entrepreneurs de Pépité LR.

Objectif de la formation :

L'objectif du D2E est de fournir un cadre administratif et un accompagnement pédagogique individualisé de l'Étudiant-Entrepreneur, pour l'acquisition, le développement et la mise en pratique des compétences entrepreneuriales en création/reprise d'activité.

Compétences acquises au terme de la formation :

Les compétences, conformément au Référentiel National « Concevoir et développer un projet entrepreneurial », visées par le D2E sont les suivantes :

- Avoir une posture entrepreneuriale :

- * Travailler avec les autres
- * Être autonome
- * Être curieux explorer et écouter
- * Résoudre des problèmes complexes

- * Savoir communiquer
- * Être motivé et persévérer
- * Avoir conscience de soi et de son auto-efficacité

- Faire émerger une opportunité d'entreprendre :

- * Faire preuve de créativité
- * Déceler et construire une opportunité
- * Stimuler sa vision
- * Concevoir une proposition de valeur
- * Penser de manière éthique et durable

- Construire un projet :

- * Construire le modèle d'affaires
- * Construire l'ingénierie financière du projet
- * Planifier et gérer
- * Gérer le risque, l'ambiguïté et l'incertitude

- Agir et lancer un projet :

- * Mobiliser les ressources
- * Mobiliser les autres
- * Prendre des initiatives
- * Apprendre de ses expériences

Débouchés professionnels visés :

Créateur d'entreprise, repreneur d'entreprise, intrapreneur, directeur d'association, directeur / directeur adjoint de PME/PMI.

Public concerné :

- ☒ Formation initiale
☐ Ouvert à l'apprentissage
☐ Autre (à préciser) :
- ☒ Formation continue
☐ ouvert au contrat de professionnalisation

Prérequis :

Niveau d'entrée :

- ☒ Bac ☐ Bac+1 ☐ Bac+2 ☐ Bac+3 ☐ Bac+4 ☐ Bac+5 (et plus) ☐ Autres :

Durée d'études du DE :

- ☒ 1 an ☐ 2 ans ☐ autre :

Capacité d'accompagnement :

Minimum : 1

Maximum : 7

Montant des droits d'inscription :

*Les droits sont fixés hors CVEC, BU, frais de dossier, médecine préventive.... Ils se rajoutent au montant du droit ci-dessous

	Statut de l'étudiant	Droits d'inscription
<u>FORMATION INITIALE*</u>	BOURSIER <i>1^{er} inscription</i>	0 €
	BOURSIER <i>2 -ème inscription</i>	300 €, pris en charge par PEPITE LR
	NON BOURSIER <i>1^{er} inscription</i>	300 €
	NON BOURSIER <i>2 -ème inscription</i>	300 €
<u>FORMATION CONTINUE *</u>	Financé	600 €
	Non financé	300 €

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Nombre de session : ☒ 1 ☐ 2

Matières / UE / Disciplines enseignées	Préciser si obligatoire ou facultatif	Modalités pédagogiques (en heures)				Modalités de contrôle des connaissances				
		e-learning (non présentiel)	CM	TD	TP	Nature de l'épreuve			Durée de l'épre uve	Coef.
						Ec rit	O ra l	Contrô le continu / Termi nal		
Ateliers	facultatif			100 h						
Accompagnement du projet (tuteur académique établissement)	obligatoire			5h						
Accompagnement du projet (tuteur socioéconomique)	facultatif			de 0 à 10h selon besoin						
Séminaire collectif	obligatoire			16h						
Projet tuteuré	obligatoire			88h						
Rapport du projet	obligatoire					x				
Soutenance du projet	obligatoire						x		1 H	100%
Soutenance évaluation des Compétences	facultatif						x		1 H	
VOLUME HORAIRE TOTAL		= 209 HEURES								

STAGE <i>Un minimum de 200 heures d'enseignement doit être requis pour réaliser un stage (hors médecine)- (Art. L612-8)</i>	☒ Oui ☐ Non Stage non obligatoire	
Projet tuteuré :		88h
Production d'un rapport	☒ Oui ☐ Non	
Présentation d'un mémoire	☐ Oui ☒ Non	

Calendrier de la formation :

Rappel : l'année universitaire est comprise entre le 1er septembre de l'année N et le 31 août de l'année N+1
Les examens et stages doivent avoir lieu avant la fin de l'année universitaire.

Début d'enseignement :	Début novembre
Fin d'enseignement :	31 août

TUTEURS ACADÉMIQUES

ENSEIGNANTS de l'établissement (liste obligatoire – Art L 613-2)

Nom / Prénom	Corps/contrat	Section CNU (le cas échéant)	Composante	Matières / UE / Disciplines enseignées	Volume horaire HETD*
XXX					5h
XXX					

VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNANTS d'autres établissements

Nom / Prénom	Corps/contrat	Section CNU (le cas échéant)	Etablissement d'origine	Matières / UE / Disciplines enseignées	Volume horaire HETD*

Autres intervenants

Nom / Prénom	Profession	Employeur (le cas échéant)	Matières / UE / Disciplines enseignées	Volume horaire HETD*

* **HETD :**

1 h CM = 1,5 HETD

1 h TD = 1 HETD

1 h TP = 0,667 HETD

MODALITES FINANCIERES

Budget Prévisionnel Diplôme d'établissement d'Étudiant-Entrepreneur (D2E) 2026-2027				
Dépenses prévisionnelles				
Coût pédagogique intervenants				
Objet	Nombre d'heures	Nombre d'EE	valeur	Sous-total
Heures TD d'accompagnement titulaires de la fonction publique	5	12	43,48 €	2 608,80 €
Heures TD d'accompagnement non titulaires de la fonction publique	0	0	59,10 €	- €
Heures CM Cours collectifs Titulaires de la fonction publique	0	-	65,22 €	- €
Heures CM Cours collectifs Non titulaires de la fonction publique	0	-	88,65 €	- €
Sous total coût pédagogique intervenants				2 608,80 €
Dépenses - frais de gestion				
Objet	Nombre d'EE		valeur	Sous-total
Frais de gestion Formation initiale	12		30,00 €	360,00 €
Frais de gestion Formation continue	0		30,00 €	- €
Sous total dépenses - frais de gestion				360,00 €
Total Dépenses de l'établissement				2 968,80 €

Recettes Prévisionnelles			
Inscriptions			
Objet	Nombre	valeur	Sous-total
Droits d'inscription Formation initiale * Etudiants NON boursiers	8	300,00 €	2 400,00 €
Droits d'inscription Formation initiale Etudiants boursiers (Habilité par le CROUS)	2	0,00 €	0,00 €
Droits d'inscription Formation initiale boursiers - 2ème inscription à un diplôme	2	0,00 €	0,00 €
Frais de formation continue Reprise d'étude non financée	0	300,00 €	- €
Frais de formation continue Reprise d'étude financée	0	600,00 €	- €
Sous-total Recettes Inscriptions			2 400,00 €
Reversement UPVD pour équilibrer			568,80 €
Total Recettes de l'établissement			2 968,80 €

Annexe 2 : Modèle pour édition diplôme D2E

Promotion 2026-2027

Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur

Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2

Vu l'appel à projet lancé le 22 octobre 2013 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la constitution de 30 Pôles pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE)

Vu le Plan Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat,

Vu la circulaire du Ministre de l'Enseignement supérieur du 21 mai 2014 sur la création du statut national d'étudiant-entrepreneur et sur le diplôme d'établissement « Étudiant-Entrepreneur »,

Vu la convention de partenariat 2026-2029 pour la gestion et la scolarité du Diplôme d'établissement Étudiant-entrepreneur (D2E) entre NIMES UNIVERSITE et l'UPVD, signée le et ses avenants éventuels ;

Vu les pièces justificatives produites par «**civilité**» «**prénom**» «**nom**» née le «**date_de_naissance**» à «**lieu_de_naissance**» en vue de son inscription au **Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur**

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires
le **DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR**

est décerné à «**civilité**» «**prénom**» «**nom**»

au titre de l'année universitaire 2026-2027

Fait à Perpignan, le

Le titulaire

Le La Président/e / Directeur /trice

Le Président de
l'UPVD

Yvan AUGUET